

Sommaire

Politique nationale de la ruralité

La Politique nationale de la ruralité : une vision d'avenir

La Politique nationale de la ruralité met en place le cadre de l'intervention du gouvernement du Québec pour soutenir le développement des communautés rurales.

Elle s'appuie sur une *Déclaration en faveur du monde rural* signée par le gouvernement du Québec, Solidarité rurale du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ) et l'Association des régions du Québec (ARQ). Par cette Déclaration, le gouvernement et ses principaux partenaires associés au développement local et régional s'engagent à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.

Le territoire d'application

La Politique touche à tous les milieux ruraux situés à l'extérieur des 31 grandes agglomérations urbaines du Québec, soit à plus de 1000 municipalités réparties dans 90 MRC.

Les enjeux

- L'évolution démographique et l'occupation du territoire.
- La croissance économique et la mise en valeur des ressources.
- L'amélioration de la qualité de vie rurale.
- La participation et la prise en main par le milieu.
- L'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural.

La place stratégique du monde rural

- Le Québec rural c'est plus de 1000 villages et 1,6 million de personnes vivant dans des communautés rurales, soit 22 % de la population québécoise sur 80 % du territoire habité du Québec.
- La mise en valeur des ressources du territoire rural, l'un des plus vastes dans le monde, a largement contribué à bâtir la force économique du Québec, tant urbaine que rurale.
- Ainsi, les 395 000 emplois dans l'industrie bioalimentaire (12 % des emplois au Québec) ont une part importante de leurs assises dans le territoire rural. Cette industrie est la plus créatrice d'emplois au Québec.
- De plus, 300 000 emplois dans les secteurs des ressources naturelles dépendent du territoire rural. La valeur ajoutée attribuable à la forêt, aux mines et à l'énergie atteignait 22,8 milliards de dollars en l'an 2000, soit 12 % de l'activité économique du Québec et 31 % des exportations.

Les mesures et initiatives gouvernementales en faveur du monde rural... en bref*

Orientation 1 : Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales

- ~ diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi
- ~ accroître la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources
- ~ intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation

<p>1. Renforcement de la capacité des CLD dans 56 MRC aux prises avec de sérieuses difficultés économiques et sociales</p>	<p>⇒ 11,2 M\$ pour les trois prochaines années. (<i>Budgets annoncés lors du discours du budget 2001-2002</i>)</p>
<p>2. Développement des produits de niche et du terroir, et soutien aux petites entreprises agricoles</p>	<p>⇒ Mise en place d'un comité de travail privé/public pour élaborer une stratégie de développement des produits du terroir. (<i>Décision du Sommet des Décideurs de l'agro-alimentaire, octobre 2001</i>)</p> <p>⇒ 24 M\$ dans une nouvelle filiale de la Financière agricole pour appuyer les productions émergentes. (<i>Décision du Sommet des Décideurs, octobre 2001</i>)</p> <p>⇒ 1,8 M\$ pour prolonger jusqu'en 2005 la mesure d'aide au développement des produits du terroir. (<i>Budgets alloués au ministère des Régions</i>)</p> <p>⇒ 5,9 M\$ sur 3 ans pour la diversification et la croissance de la production agro-alimentaire dans les économies locales fragiles des régions centrales. (<i>Nouveaux budgets dégagés par la Société de la faune et des parcs du Québec [FAPAQ]</i>)</p>
<p>3. Développement du potentiel touristique</p>	<p>⇒ 18 M\$ pour la conclusion d'ententes spécifiques (gouvernement/milieu) sur le développement touristique. (<i>Budgets alloués dans le cadre de la Stratégie des régions ressources</i>)</p>
<p>4. Mise en valeur et développement intégré des ressources fauniques</p>	<p>⇒ 18,3 M\$ gérés par la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). (<i>Budgets annoncés dans le cadre de la Stratégie des régions ressources</i>)</p>
<p>5. Développement et équipements et infrastructures en matière de recherche</p>	<p>⇒ Financement de projets locaux possibles par le biais des 350 M\$ prévus par la politique québécoise des sciences et de l'innovation.</p>
<p>6. Diversification et mise en valeur des ressources du milieu forestier</p>	<p>⇒ Mise à jour du régime forestier pour élargir l'accès aux forêts à différents promoteurs et à différents usages. (<i>Modification législative, juin 2001</i>)</p> <p>⇒ 128 M\$ pour les trois prochaines années dans le programme de mise en valeur du milieu forestier. (<i>Partenariat avec le milieu dans l'ensemble des régions du Québec, effort additionnel de 97 M\$ dans le cadre de la Stratégie des régions ressources</i>)</p>
<p>7. Soutien au développement des communautés autochtones</p>	<p>⇒ Possibilité de financer des projets de développement par le biais du Fonds de développement économique pour les communautés autochtones, 60 M\$ d'ici 2004. (<i>Budgets du Secrétariat aux Affaires autochtones</i>)</p>
<p>8. Diversification des voies de formation</p>	<p>⇒ Intégration et reconnaissance d'activités complémentaires dans la formation permettant d'intégrer les connaissances acquises (agriculture, agroalimentaire, foresterie, faune, tourisme) dans les programmes de formation professionnelle de niveau secondaire. (<i>Aménagements des programmes académiques gérés par le ministère de l'Éducation du Québec</i>)</p>
<p>9. Soutien à l'emploi et préparation de la relève en milieu sylvicole</p>	<p>⇒ Programme de création d'emplois en forêt. 133 M\$ sur 5 ans gérés par Rexforêt pour le ministère des Ressources naturelles. (<i>Effort additionnel de 26 M\$ annoncé dans le cadre de la Stratégie des régions ressources</i>)</p>

Orientation 2 : Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction

- assurer le maintien et l'amélioration des services locaux
- améliorer et promouvoir le cadre de vie
- favoriser l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux

<p>1. Maintien des écoles de villages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Engagement du ministère de l'Éducation, dans la mesure où c'est la volonté des parents et de la communauté et que des services de qualité puissent être offerts.
<p>2. Maintien des services éducatifs et des ressources là où les effectifs scolaires diminuent et dans les établissements éloignés des grands centres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Octroi de budgets additionnels aux commissions scolaires aux prises avec des effectifs en diminution. ⇒ Mise en place dès 2002-2003 d'un nouveau mode de financement des commissions scolaires pour assurer l'équité dans la répartition des ressources. ⇒ Élargissement du programme « Agir tôt pour la réussite scolaire » à 441 nouvelles écoles principalement situées en milieu rural ou en région éloignées. (5 M\$ additionnels gérés par les commissions scolaires) ⇒ Nouvelle règle budgétaire introduite en 2001-2002 pour atténuer l'impact financier provoqué par la diminution du nombre d'étudiants dans les cégeps.
<p>3. Assurer l'accès aux services de santé sur tous les territoires locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Engagement du MSSS à réserver un nombre de places dans les facultés de médecine pour les élèves provenant des régions éloignées. ⇒ Engagement du MSSS à moduler ses programmes et services pour tenir compte des besoins des milieux ruraux notamment par le biais des cliniques de médecine familiale et l'accroissement des services d'aide à domicile.
<p>4. Développement du transport en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 10 M\$ additionnels sur 5 ans pour soutenir et consolider avec les MRC la mise en commun des équipements de transports publics et privés afin d'accroître l'offre de transport en milieu rural.
<p>5. Élargissement de l'accès aux coopératives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Révision de la Loi sur les coopératives afin de permettre aux municipalités et aux MRC d'y participer.
<p>6. Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et des infrastructures routières en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 20 % du programme d'infrastructures Canada-Québec et 20 % du programme Québec-municipalités seront alloués aux milieux ruraux. ⇒ Travaux de réfection et d'amélioration des routes nationales, régionales et collectrices en milieu rural effectués par le ministère des Transports du Québec avec l'enveloppe de 400 M\$ annoncée lors du budget 2002-2003.
<p>7. Développement des liens technologiques à haute vitesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 75 M\$ dans le cadre du programme Villages branchés du Québec gérés par le ministère de l'Éducation.
<p>8. Mise en valeur du patrimoine et développement du tourisme culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 8 M\$ additionnels pour prolonger jusqu'en 2003 le programme Villes et villages d'art et de patrimoine, et pour adapter les modalités du programme aux collectivités rurales dévitalisées. ⇒ Projets d'amélioration des équipements culturels des villages qui pourront être financés à même les 120 M\$ annoncés dans le budget 2002-2003.
<p>9. Embellissement des villages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 18 M\$ sur 2 ans pour la rénovation résidentielle, la mise en valeur des villages et la conservation du patrimoine. (Annoncés lors du budget 2002-2003) ⇒ 300 M\$ sur 4 ans partagés entre le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et les municipalités pour l'enfouissement des fils et câbles de transmission. ⇒ 36 M\$ sur 2 ans dans le cadre du programme Réno-Village financé par Québec et Ottawa. ⇒ Adaptation du programme Accès logis pour le rendre accessible aux milieux ruraux. ⇒ Révision du programme Revitalisation Québec afin de rendre l'aide financière accessible aux noyaux villageois ou aux petits centres de services en milieu rural.

Orientation 3 : Soutenir l'engagement des citoyennes et des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural

- ~ promouvoir la place des jeunes et des nouveaux arrivants
- ~ tenir compte de la situation et de l'apport des femmes
- ~ accentuer la complémentarité rural-urbain

1. Favoriser l'établissement des immigrants en région	⇒ Plan d'action du MRCI.
2. Maintenir les jeunes en région	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Engagement à identifier financièrement diverses initiatives visant à favoriser et faciliter le retour des jeunes diplômés telles que le remboursement des dettes d'études, des allocations pour le logement, etc. ⇒ Financement récurrent de 875 000 \$ par année à l'organisme Place aux jeunes, présent dans 70 MRC, et qui instaure des projets locaux pour favoriser le retour, l'accueil et la rétention des jeunes diplômés en région.
3. Soutien aux jeunes entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Modifications au programme Jeunes promoteurs pour offrir une subvention de 5 000 \$ au jeune qui veut prendre une participation dans une entreprise en vue d'en assurer la relève. ⇒ Modifications du cadre normatif du Fonds local d'investissement pour permettre aux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un prêt sans intérêt de 25 000 \$ avec congé de remboursement pour la première année.
4. Développement de l'entrepreneurship féminin	⇒ Mise en place des Fonds d'investissement destinés aux femmes entrepreneures (mesure annoncée dans le cadre de la Stratégie des régions ressources)
5. Renforcement de la capacité d'intervention des élus locaux	⇒ Pouvoirs accrus accordés aux MRC par la loi 29 (juin 2001) notamment : gestion de la voirie locale, des parcs régionaux, des matières résiduelles, du logement social et des équipements supralocaux.
6. Prise en compte des spécificités des milieux ruraux dans les orientations en matière d'aménagement du territoire	⇒ Ajustements aux orientations gouvernementales afin d'identifier les caractéristiques des zones rurales et des secteurs dévitalisés.
7. Versement de redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pacte fiscal gouvernement-municipalités. > 2,5 M\$ en 2002-2003; 7,5 M\$ en 2003-2004; 10 M\$ annuellement par la suite alloués aux MRC.
8. Compensations gouvernementales pour les en-lieu de taxes sur les terres publiques	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pacte fiscal gouvernement-municipalités : > 6 M\$ en 2003; 12 M\$ en 2004 et 17 M\$ annuellement par la suite.
9. Aide accrue aux municipalités les plus pauvres	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pacte fiscal gouvernement-municipalités : > révision du régime de péréquation municipale qui permettra d'accroître les contributions à l'égard des municipalités les plus pauvres sur le plan de la richesse foncière.

* En plus des nouveaux leviers contenus dans la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement du Québec a amorcé au cours des derniers mois plusieurs actions qui ont un impact direct en milieu rural et qui témoignent concrètement de son engagement envers le monde rural. Les données de ces tableaux présentent une vue d'ensemble de son action.

Les nouveaux leviers de la politique

Le pacte rural: 90 M\$ sur cinq ans

- Le pacte rural constitue la pièce maîtresse de la politique nationale de la ruralité. Il s'agit essentiellement d'une entente entre le gouvernement et chacune des MRC à caractère rural en vue de soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux.
- Chaque MRC sera responsable de gérer l'enveloppe du pacte applicable à son territoire. Les modalités du pacte sont flexibles afin de s'adapter aux spécificités de chacun des territoires. Toutefois, certains champs d'intervention sont jugés particulièrement importants pour assurer la survie des milieux ruraux notamment:
 - le maintien et le retour des jeunes et des familles;
 - l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services;
 - la mise en réseau des promoteurs locaux qui contribuent à la démarche de revitalisation;
 - le développement de nouveaux produits et de nouvelles entreprises;
 - la mise en valeur du capital humain;
 - le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif.



La modulation des programmes et services gouvernementaux

- Les ministères et organismes pourront modifier le cadre normatif de leurs mesures et programmes pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, éloignement, volume réduit de clientèle).

La clause territoriale

- Par cette clause, le gouvernement s'assure de prendre en compte les particularités des milieux ruraux lors de l'examen des projets de loi ou des politiques.

La mise en place d'un comité des partenaires de la ruralité et d'un Secrétariat à l'innovation rurale

- Un comité des partenaires de la ruralité est mis en place; il est présidé par le ministre d'État aux Régions. Ce comité verra au suivi de la politique. Les principaux partenaires du développement rural seront invités à y participer. Un Secrétariat à l'innovation rurale est créé au sein du ministère des Régions afin de coordonner la mise en œuvre de la politique.

Une politique axée sur le partenariat

- Une approche flexible et souple.
- Une approche qui favorise les initiatives locales.
- Une approche qui stimule et soutient l'innovation.
- Une nouvelle façon de faire qui mise sur le partenariat avec les acteurs du milieu.





Une corvée impliquant les ministères et organismes gouvernementaux

Une quarantaine de mesures et
initiatives totalisant plus de 750 M\$

- ◆ 90 M\$ pour le pacte rural.
- ◆ Plus de 450 M\$ de mesures annoncées dans les derniers budgets ou lors d'autres événements dont notamment :
 - ... 24 M\$ pour l'appui aux productions émergentes (Financière agricole);
 - ... 104 M\$ pour la création d'emplois en forêt;
 - ... 100 M\$ soit 20 % de la part du Québec dans le programme d'infrastructures Canada-Québec;
 - ... 70 M\$ soit 20 % de la part du Québec dans le programme Québec municipalités;
 - ... 18 M\$ pour le programme d'embellissement des villages;
 - ... 75 M\$ pour Villages branches;
 - ... 16 M\$ pour Réno-Village;
 - ... 10 M\$ pour le transport communautaire;
 - ... 5,9 M\$ pour la diversification de l'agriculture dans 20 MRC des régions centrales.
- ◆ Plus de 200 M\$ annoncés dans la Stratégie de développement économique des régions ressources pour l'agriculture, la forêt, les mines, les pêches, la faune, le tourisme et l'aide aux CLD.
- ◆ Une part du budget de 400 M\$ pour la réfection et l'amélioration des routes nationales, régionales et collectrices locales.
- ◆ Dans le cadre du pacte fiscal et de la réforme municipale, les municipalités bénéficieront à terme d'un montant annuel de 10 M\$ en redevances pour l'exploitation forestière et d'un montant annuel de 17 M\$ en compensation tenant lieu de taxe pour les terres publiques.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la politique nationale de la ruralité, consultez les sites INTERNET du réseau des partenaires de la ruralité

Solidarité rurale du Québec :
www.solidarite-rurale.qc.ca

Association des centres locaux de développement du Québec :
www.acldq.qc.ca

Association des régions du Québec :
www.regions.qc.ca

Ministère des Régions :
www.mreg.gouv.qc.ca

Régions
Québec 

On prépare l'avenir

Déclaration en faveur du monde rural

Le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engagent de façon solidaire à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales

Le gouvernement du Québec, au même titre que ses partenaires, reconnaît :

- que le monde rural et ses communautés locales sont une composante essentielle de la société et de l'identité québécoises;
- que le devenir du monde rural québécois, tout comme son présent, concerne tous les Québécois et les Québécoises;
- que les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie signifiante de la mémoire collective du Québec;
- que la diversité des communautés, la présence autochtone, le mode d'occupation de l'espace, la grandeur et la richesse du territoire, la densité démographique et le climat façonnent le Québec rural et le distinguent sur l'échiquier international;
- que les ressources humaines, naturelles et culturelles du monde rural et leur mise en valeur contribuent non seulement au développement économique et social des communautés rurales, mais aussi à celui de tout le Québec;
- que les communautés rurales assument un rôle fondamental dans l'occupation dynamique et le développement du territoire québécois;
- que l'avenir des milieux ruraux et des milieux urbains sont étroitement liés, et que leur collaboration mutuelle est déterminante pour le Québec;
- qu'un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.

L'État québécois entend :

- accorder aux populations rurales des services publics de qualité;
- adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire;

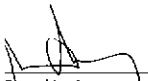
- soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés;
- adopter des stratégies de mise en valeur des ressources naturelles au profit des communautés rurales;
- poursuivre et accentuer ses interventions en vue de soutenir les initiatives de diversification des économies locales et régionales;
- agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus;
- proposer, lorsque cela est souhaitable, des outils et des moyens décentralisés, rendant plus autonomes les collectivités rurales dans leur développement.

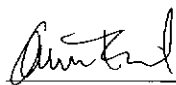
Parce que les défis actuels exigent une action concertée, les acteurs du monde rural et le gouvernement, par leur participation à la mise en œuvre et au suivi de la Politique nationale de la ruralité, s'engagent solidairement :

- formuler et à promouvoir une vision commune du développement rural;
- mobiliser la société civile et les élus locaux autour de cette question;
- soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère;
- contribuer, selon leur mission respective, à la pérennité du monde rural en favorisant la participation active des femmes, le retour des jeunes, le maintien des aînés et l'arrivée de nouvelles familles;
- conserver, à protéger et à mettre en valeur le territoire rural.

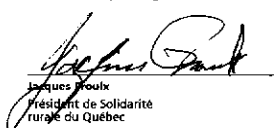
En foi de quoi, le gouvernement du Québec et ses partenaires s'engagent à travailler conjointement à la réalisation des énoncés contenus dans cette déclaration.

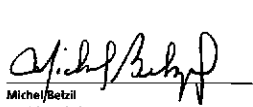
Gouvernement du Québec


Bernard Landry
Premier ministre



Gilles Baril
Ministre d'État aux Régions et
ministre de l'Industrie et du Commerce

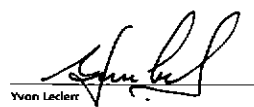
Partenaires privilégiés


Jacques Poulin
Président de Solidarité
rurale du Québec


Michel Betz
Président de la Fédération
québécoise des municipalités

Partenaires associés


Émilien Nadeau
Président de l'Association
des régions du Québec


Yvon Leclerc
Président de l'Association
des centres locaux de développement

Québec, le jeudi 6 décembre 2001

Québec 